

## **SURTAXATION DE L'AVIATION D'AFFAIRES : ALERTE DE L'EBAA FRANCE SUR LE RISQUE DE DESTRUCTION DE LA FILIÈRE FRANÇAISE**

- **Déposé dans le cadre du Projet de loi de Finances 2025, l'amendement I-3630 du gouvernement, visant à « faire contribuer les passagers aériens à l'effort de rétablissement des comptes publics », a été adopté en première lecture par l'Assemblée nationale. Il ne s'agit que d'une étape d'un processus législatif qui doit se poursuivre jusqu'à la fin de l'année.**
- **A quelques jours du passage du texte au Sénat, l'aviation d'affaires française (EBAA France) alerte sur les dangers que représente cette taxe, largement disproportionnée et fondée sur une méconnaissance des enjeux du secteur.**
- **L'association professionnelle appelle à une réflexion approfondie sur le système de taxation, le fléchage des bénéficiaires et la nécessité d'assurer la pérennité d'un secteur vital pour l'économie, l'emploi et la cohésion des territoires.**

Sous sa forme actuelle, et malgré les ajustements apportés à la marge par les sous-amendements des députés, cet amendement proposé sans consultation préalable du secteur aérien, en particulier de l'aviation d'affaires, pourrait entraîner une augmentation déraisonnable des coûts de la taxe, pouvant atteindre jusqu'à 400 fois le montant actuelle de celle-ci. Une telle hausse conduirait à la liquidation de dizaines d'entreprises allant des compagnies aériennes françaises à l'ensemble des sociétés de l'écosystème associé, incapables de supporter cette taxation unique au monde. Face aux conséquences désastreuses de cette mesure, l'EBAA France propose plusieurs alternatives et appelle à un dialogue éclairé et constructif autour de l'aviation d'affaires ; afin de dissiper les préjugés existants autour du secteur et de reconnaître son rôle essentiel.

1. **Établir une hausse de taxe raisonnable** : sensible aux enjeux budgétaires et environnementaux auxquels fait face le gouvernement, l'EBAA France appelle à travailler sur un nouveau barème de taxation, qui permettrait de prendre en compte les objectifs gouvernementaux tout en imposant une charge raisonnable sur l'aviation d'affaires. Ainsi, l'EBAA France suggère d'établir le montant du tarif de solidarité pour la catégorie « Aéronef d'Affaires » à deux fois celui proposé pour la catégorie « Avec Services Additionnels » de l'aviation commerciale régulière, permettant ainsi une augmentation significative mais juste et supportable. Par ailleurs, l'EBAA France tient à souligner que si elle n'est pas fermée à un projet de taxation revue, celui-ci doit s'envisager au niveau européen et non français. En effet, une telle taxation dans le cadre du marché unique serait un désavantage concurrentiel inédit pour les compagnies françaises et conduirait le pavillon national à sa perte.
2. **Fusionner les catégories de taxation** : la proposition du gouvernement inclut une sous-catégorisation entre « turbopropulseurs » et « turboréacteurs », mais cette distinction ne reflète pas la réalité de l'aviation d'affaires, qui utilise principalement de petits avions turboréacteurs (4 à 6 places), ayant un impact carbone proche de celui des



turbopropulseurs, pour des trajets courts. Par ailleurs, 90 % des vols d'affaires au départ de la France se dirigent vers des destinations en France ou en Europe. Il y a ainsi lieu d'avoir une vigilance toute particulière sur cette catégorie de destination.

3. **Assurer la collecte de la taxe auprès de tous les pavillons** : quel que soit le mode de calcul retenu, cette taxe, déjà payée par les compagnies d'aviation d'affaires, pèsera principalement sur les sociétés françaises dont l'activité est quasiment exclusivement au départ de la France. Il est donc impératif que les entreprises étrangères paient aussi cette taxe pour l'ensemble de leurs activités menées sur le sol français.
4. **Flécher les bénéfices vers la décarbonation** : l'EBAA France alerte sur un risque majeur relatif aux impacts environnementaux de cette taxe. Si les efforts de l'ensemble du secteur de l'aviation en matière de décarbonation doivent être soulignés, ceux de l'aviation d'affaires sont particulièrement notables. L'aviation d'affaires assume en effet une ambitieuse trajectoire en matière de transition écologique avec un usage des carburants d'aviation durables (CAD) déjà largement supérieur aux normes européennes. Pour autant, afin de s'acquitter de l'augmentation de cette taxe, les compagnies françaises pourraient renoncer à l'achat à ces ambitions et à l'achat de CAD pour revenir à des carburants traditionnels moins onéreux, annulant ainsi l'ensemble des bénéfices environnementaux. Aussi, l'EBAA France appelle à flécher l'ensemble des bénéfices de cette taxe vers des projets de décarbonation pour l'aviation d'affaires.

L'EBAA France appelle enfin le gouvernement à respecter ses engagements en matière de souveraineté nationale et de développement économique – en cohérence avec les législations précédentes – en ne causant pas la perte d'une industrie de pointe, génératrice de PIB, essentielle au maintien de l'aviation sanitaire et pourvoyeuse d'emplois (100 000 emplois directs et indirects sont liés à l'aviation d'affaires en France).

Le secteur de l'aviation d'affaires en France : [lien vers les chiffres clés](#)

L'EBAA France et les enjeux de décarbonation : [plus d'informations sur les initiatives de l'association](#)

### **À propos de l'EBAA France - European Business Aviation Association France**

L'association EBAA France – European Business Aviation Association – représente les acteurs de l'Aviation d'Affaires et assure la promotion de leurs activités. L'association regroupe les opérateurs d'aviation d'affaires, qu'ils soient simples privés ou sociétés commerciales qui mettent des aéronefs (avions ou hélicoptères) à la disposition des entreprises. L'EBAA France rassemble par ailleurs les métiers de courtiers aériens afin répondre au marché des vols à la demande mais également toutes entités permettant d'assurer les vols tels que les sociétés d'assistance au sol (handling), avitailleurs, assureurs, financiers. L'EBAA France compte également comme membres les gestionnaires d'aérodromes et d'aéroports, les centres de formation des équipages et des techniciens, les constructeurs et entreprises de maintenance, et bien évidemment les métiers associés ainsi que leurs sous-traitants.

Plus d'informations sur <https://ebaafrance.org> et <https://www.linkedin.com/company/ebaa-france>